MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR NEW YORK, NY 10017 TEL: (646) 649-5061

FAX: (646) 781-9974

DECLARATION DE M. ANZIAN KOUADJA SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION ET LA CIRCULATION ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

3EME CONFERENCE D'EXAMEN DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES EN VUE DE COMBATTRE ET DE PREVENIR LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

New York, 18 - 29 juin 2018

New York, le 18 juin 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Je voudrais, au nom de la Délégation ivoirienne, vous exprimer mes félicitations pour votre désignation comme Président de cette (3eme) troisième Conférence de révision du Programme d'action des Nations Unies, en vue de combattre et de prévenir le commerce illicite des Armes Légères et de Petit Calibre, et vous assurer de notre soutien dans la conduite de ces assises.

Mon pays se réjouit de l'organisation de cette session qui nous permet de partager les expériences de terrain, les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Ma délégation s'associe aux Déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement au nom au Mouvement des pays Non Alignés et du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Selon les estimations actuelles, plus de 800 millions d'armes légères et de petit calibre sont en circulation à travers le monde. Ces armes sont responsables de la mort d'environ 500.000 personnes chaque année. Elles sont vectrices de crime violent et alimentent la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la piraterie maritime, ainsi que le terrorisme.

La problématique de la circulation des armes légères et de petit calibre demeure un sujet majeur, tant pour la Côte d'Ivoire que pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, eu égard aux nombreuses menaces qu'occasionne leur prolifération.

Conscients de cette triste réalité et de la menace réelle que ces armes constituent pour la Paix et la sécurité de leur région, ces pays ont adopté, en 2006, « la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs minutions et autres matériels connexes ».

Au regard de cette Convention, la CEDEAO soutient que les munitions doivent faire partie intégrante du Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC, ainsi que de l'Instrument International de Traçage.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire estime que l'on ne saurait combattre plus efficacement le trafic des armes illicites, sans résoudre l'équation des munitions.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa politique de consolidation de la paix, le Gouvernement ivoirien a adopté une Stratégie nationale en matière de Réforme du Secteur de la Sécurité.

Cette Stratégie, il me plait de le relever, prend en compte toutes les dimensions de la sécurité humaine et, bien entendu, les dispositions du Programme d'Action.

Plusieurs actions ont été donc menées à ce sujet, notamment :

- le marquage et l'enregistrement de plus de 95% des armes des Forces de Police, de Gendarmerie, de l'Armée, des Agents des eaux et Forêts, des Douanes;
- la mise en place de bases de données, pour une meilleure gestion des stocks d'armes au sein de la Police Nationale, de la Gendarmerie et de l'Armée;
- la réhabilitation et la construction d'armureries et de soutes à munitions, conformément aux normes internationales ;
 - l'élaboration, l'édition et la diffusion d'un guide de procédures de gestion des armes et munitions ;
 - l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les armes, conformément aux différents Instruments régionaux et internationaux sur les armes, ratifiés par la Côte d'Ivoire ;
 - la réduction de la violence armée par la sensibilisation et la collecte des armes, tant au niveau des civils que des ex-combattants.

La Côte d'Ivoire a, également, renforcé sa coopération transfrontalière avec les pays voisins.

De même, elle a apporté son appui technique à certains pays de la région, pour le démarrage du processus de marquage de leurs armes et la mise en place de bases de données de gestions des armes.

Ces différentes actions ont bénéficié de l'appui de divers partenaires, notamment, le Japon, la République Fédérale d'Allemagne, l'UE, la CEDEAO, le RECSA, le PNUD et la GIZ, à qui je voudrais réitérer la reconnaissance du Gouvernement ivoirien.

Monsieur le président,

Ma délégation voudrait se féliciter des avancées enregistrées dans les différents processus de mise en œuvre du Programme d'Action ainsi que de l'Instrument International de Traçage, en vue de lutter efficacement contre le trafic et le commerce illicite des ALPC.

La présente conférence nous donne l'occasion de réaffirmer la détermination du Gouvernement ivoirien à poursuivre les réformes, afin de renforcer la sécurité au plan national et de contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire au niveau régional et mondial.

En dépit des progrès réalisés, nombreux sont les défis qui restent à relever, notamment, les questions de sécurité aux frontières, de contrôle ardu des activités des courtiers en armes, de nouvelles technologies de fabrication d'ALPC, et qui devraient pouvoir trouver des solutions, à travers les échanges fructueux que nous aurons au cours de ces deux semaines, et grâce à l'appui de la Communauté Internationale.

D'ores et déjà, ma délégation voudrait vous féliciter du projet de document final que vous avez bien voulu nous soumettre et qui constitue une excellente base de négociation pour nos travaux.

Je fonde l'espoir que ce document sera adopté, au terme de nos assises.

Je vous remercie.